Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 18 janvier 2021 à 20 h 00.

Sous la présidence de Stéphane NICOLAS, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation adressée le 09 janvier 2021

Etaient présents:

Frédérick COLSON, Maryse DESARCE, Xavier MARI, Marcel MATHIS, Elodie MOLET, Jean-François NICOLAS, Stéphane NICOLAS, Cécile PIAZZA, Serge ROUPRICH.

Etaient excusés : Sandrine DOYEN, Christian GOSSMANN.

Secrétaire de séance : Elodie MOLET.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 30 novembre 2020 a été approuvé sans observations et signé par les membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- Deux permis de construire ont été refusés pour non-respect des règles de positionnement.
- Le Maire explique les démarches insistantes qui ont été entreprises auprès des services sociaux du Pôle autonomie, du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de la Préfecture afin que soit pris en charge dignement un couple de personnes âgées.

2021-01 Décision modificative n°2. (7.1)

Sur proposition du maire et après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont voté en fonctionnement les virements de crédits suivants :

	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 6413 : Personnel non titulaire		150.00 €
TOTAL Chapitre 012 : Charges de personnel		150.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	150.00 €	
TOTAL Chapitre 022 : Dépenses imprévues Fonct	150.00 €	

2021-02 <u>Cession de baux ruraux.</u> (3.3)

Le Maire expose que Monsieur Jean-François NICOLAS, agriculteur, souhaitant faire valoir ses droits à la retraite, demande à céder l'ensemble de ses baux ruraux à son fils Monsieur Julien NICOLAS à compter du 1er février 2021,

Vu l'article L411-35 du Code rural qui stipule que toute cession de bail est interdite, sauf si la cession est consentie, avec l'agrément du bailleur, au profit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité du preneur participant à l'exploitation ou aux descendants du preneur ayant atteint l'âge de la majorité ou ayant été émancipés ;

Vu l'attestation de la MSA qui certifie la qualité d'agriculteur de Monsieur Julien NICOLAS :

Considérant que rien ne s'oppose à ces cessions ;

Monsieur Jean-François NICOLAS n'ayant pas pris part aux délibérations, les membres du conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres votant, acceptent la cession de l'ensemble des baux ruraux de Monsieur Jean-François NICOLAS à Monsieur Julien NICOLAS, demeurant 9 rue du Grand Orme 57420 SAILLY-ACHATEL, autorisent le Maire à signer les autorisations de cession de bail rural.

2021-03 Adhésion au CAUE. (1.4)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,

Mandate Monsieur Stéphane NICOLAS Maire, pour représenter la Commune de Sailly-Achâtel, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle.

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,20 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les communes
- 0,10 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les EPCI
- 0,05 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 2 500 € pour les syndicats

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

2021-04 SMASA RPQS 2019. (5.7)

<u>Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable</u>;

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le SMASA pour l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable, sans observations, au rapport présenté.

2021-05 SIE de Verny RPQS 2019. (5.7)

<u>Délibération pour avis sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public</u> d'eau potable ;

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le SIE de Verny pour l'exercice 2019, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable, sans observations, au rapport présenté.

2021-06 Dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ». (7.1)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident, d'imputer au compte 6232 (Fêtes et cérémonies) en section de fonctionnement les dépenses concernant :

- Les frais de bouche, boissons, décorations, nappes, serviettes et petite alimentation pour l'organisation du repas annuel des Seniors,
- Les frais de bouche, petite alimentation et boissons servis à l'occasion de la cérémonie des vœux, inaugurations, fête patronale, fête d'halloween, réunions intercommunales, remises de prix, accueil des nouveaux habitants, repas du conseil,
- Les fleurs et compositions florales (fleurissement tombe Duss, mariages, pacs, décès, remise de prix, baptêmes républicains),
- Les bons d'achat chèques cado remis au personnel administratif et agent d'entretien des locaux, lauréats du concours communal des maisons fleuries et des illuminations.
- Les paniers garnis offerts aux bénévoles, doyens de la commune, personnel intercommunal et à l'occasion des mariages, pacs, baptêmes républicains.

Divers:

- Le Maire remercie les agriculteurs et les citoyens qui se sont mobilisés spontanément pour déneiger le village lors du dernier épisode neigeux particulièrement important.
- La rue des Deux Villes est une route départementale, il appartient donc aux services techniques du Département d'en effectuer le déneigement. Il rappelle qu'il est obligatoire pour tous les habitants de déneiger devant leur habitation. Chacun peut également déneiger un petit bout de route pour aider à la bonne circulation. Le sel de déneigement est à disposition des habitants mais ne doit pas être subtilisé par quelques-uns.
- La décharge de matériaux à l'entrée du village sera en partie débarrassée et nivelée. Il sera tenu compte de l'écoulement et du ruissellement des eaux de pluie
- Un Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le samedi 9 janvier pour déguster la traditionnelle galette dans le respect des mesures barrières (une famille par table et tables éloignées les unes des autres). Les jeunes conseillers ont travaillé à l'élaboration d'une liste des différentes actions à mener en 2021 parmi lesquelles :
 - o Projet Phare : rénovation aire de jeux ;
 - O Participation des enfants à différentes journées collectives : journée Brillance, journée Nettoyons la nature, cérémonie du 8 mai ;
 - Organisation d'activités : soirée Jeux de société, tournoi de foot, Sailly-Lanta, sortie vélo, bourse aux jouets, fabrication de nichoirs à mésanges, rédaction d'une page complète par le CME dans la gazette, prix spécial jury CMJ au concours de la maison illuminée ;
 - o Participation au scrutin des prochaines élections
 - Atelier création des décorations de Noel
 - o Sortie éducative à Lindre ou au fort Wagner ou sortie ludique à définir
- Une réunion de la commission travaux est prévue le 25/01 pour sélectionner les entreprises qui vont effectuer les travaux de toiture sur bâtiment de la mairie
- La commission embellissement doit se réunir prochainement pour définir les projets à mettre en œuvre.
- Des travaux de modification du coin cuisine de la salle associative ont débuté afin de remplacer la cuisinière au gaz par un point chaud plus fonctionnel et adapté à l'exiguïté de la pièce.
- Concernant le chauffage de la salle associative, un technicien est intervenu, le problème de sonde est en cours de résolution. Il a profité du déplacement pour effectuer la révision et l'entretien annuel.
- L'isolation de la cave de la mairie a été fait pour réduire la condensation au rez-dechaussée. Des travaux complémentaires sont nécessaires.
- Des dégradations ont été commises sur le panneau d'affichage ainsi que sur la vitre de la porte d'entrée de la salle associative (impacts de billes métalliques). Les réparations feront l'objet d'une participation de l'assurance mais concernant le panneau d'affichage, la franchise étant top élevée (596€), les réparations seront à la charge de la commune.